

Nouvelles de Guilers

Mairie : 16, rue Charles de Gaulle - 29820 GUILERS - Tél. : 02 98 37 37 37

Horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi matin de 9 h à 12 h.

Horaires de la Guilthèque : le mercredi : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, le jeudi : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30, le vendredi : 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30, le samedi : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.



Agenda

Vendredi 11 février

Complexe L. Ballard - ASG - Seniors A reçoit ASB
20 h 30 - Agora - Travelling. A. « Seuls sont les indomptés »

Dimanche 13 février

A partir de 10 h - Salle d'athlétisme couverte - Club d'athlétisme Guilérien - Championnat du Finistère

Jeudi 17 février

A partir de 14 h - Halle Baucina - Marché

www.mairie-guilers.fr

Courriel :

ville@mairie-guilers.fr

nouvelles@mairie-guilers.fr

Vendredi 11 février

2022

n° 2242

MONSIEUR LE MAIRE, CONSEILLER DÉPARTEMENTAL,

reçoit sur rendez-vous au 02 98 37 37 37.

PERMANENCE DES ÉLUS

Samedi 12 février de 10 h à 12 h en mairie

Isabelle NEDELEC, Adjointe au Maire

Prendre rendez-vous avant le vendredi midi au 02 98 37 37 37.

Recensement de la population en cours



Le recensement de la population est très important. Les chiffres obtenus permettent de déterminer le montant de la dotation globale de fonctionnement et de connaître les besoins de la population actuelle en transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc... Recensez-vous de façon simplifiée par internet, via les codes remis ou déposés dans vos boîtes aux lettres par des agents recenseurs, ou sous format papier. Plus d'information sur le-recensement-et-moi.fr

Etat civil

Naissances :

BILLAT Elyna, JACQ KERJEAN Alexis

Décès :

RAGUENES Yvette (96 ans), SOURMONT Jean-Claude (72 ans),
LE TAREAU Jean Yves (75 ans)

Permanences

Assistante sociale : prendre rendez-vous au C.D.A.S. Territoire de Bellevue, 13, place Napoléon III à Brest au 02 98 47 08 09.

Mission locale pour les jeunes de 16 à 25 ans, Place Napoléon III à Brest 02 98 47 25 53.

Puéricultrice : permanences les lundis de 14 h à 16 h 30 et les vendredis de 9 h à 11 h 30 au CDAS de Bellevue, 13, place Napoléon III à Brest. Uniquement sur rdv au 02 98 47 08 09.

ADMR Guilers-Bohars : service d'aide à domicile, 53, rue Charles de Gaulle à Guilers, 02 98 07 69 05. Permanences : lundi, mardi, jeudi : de 13 h 30 à 16 h 30.

Infirmières / Sage-femme / Médecins

Infirmières / Sage-femme :

Mme Le Roux, Mme Quiviger, Mme Le Provost, Mme Fournier : 06 08 24 37 65 - 5, rue St Valentin.

Mme Amil, Mme Merdy, Mme Jacob, Mme Ulliac, Mme Cabon, Mme Trompf : 06 82 18 22 78 - 5, rue St Valentin.

Mme Couard, Mme Favennec : 02 98 36 41 58, **Mme Morlier (sage-femme)** : 06 64 72 38 36 - 45, rue Charles de Gaulle.

Médecins généralistes :

M. Augustin : 40 ter, rue Charles de Gaulle 02 98 07 62 08

Cabinet médical : 5, rue St Valentin 02 98 07 54 20

Les événements à ne pas rater

Du 5 janvier au 26 février, découvrez l'exposition de peintures de Bertrand Allamigeon :

Mosaïque chinoise originelle

Visible aux heures d'ouverture de la Guilthèque.



Vendredi 11 février à 20 h 30 à L'Agora

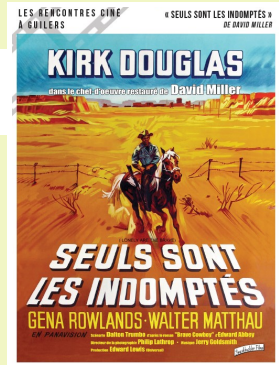
Travelling.A.

Les rencontres cinés à Guilers

Pour sa troisième séance, Travelling.A. vous propose le film « **Seuls sont les indomptés** » de David Miller :

« Au Nouveau-Mexique dans les années 1960, un authentique cowboy qui voit sa liberté réduite par un monde moderne en évolution, se fait arrêter et emprisonner pour organiser l'évasion de son ami. Mais rien ne se déroulera comme prévu. »

Suite à la projection, un échange aura lieu avec Guy Martin, passionné de cinéma. Gratuit.



Samedi 26 février à 20 h 30 à L'Agora

Maman Europa

Tout public à partir de 13 ans. Tarifs : 12 € / 6 €

Sabine partage avec les spectateurs sa binationalité, entre-deux singulier. Ces trajectoires croisées

entre sa mère et elle. Son amour pour ce grand projet de paix qu'est l'Europe et ses craintes, ses espoirs, quant à son devenir. Seule en scène, elle fait exister des personnages comme tirés d'une photographie de famille plus ou moins fictionnelle.

Retrouvez le programme complet des spectacles sur le site internet de la Ville de Guilers. Le pass vaccinal ou sanitaire et le port du masque sont obligatoires pour l'ensemble de ces événements.

Numéros utiles

Gendarmerie de Guilers : 02 98 07 44 68 (17) /
SAMU : 15 / **Pompiers** : 18 / **Eau du Ponant** :
02 29 00 78 78 / **Taxi Guilers Enzo** : 06 81 14 18 19 /
Taxi Laurent : 06 74 22 91 88



La mairie vous informe

Mesures sanitaires

Pass vaccinal & pass sanitaire

Le pass vaccinal consiste en la présentation de l'une de ces trois preuves :

- **Certification de vaccination** (schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles) ;
- **Examen de dépistage virologique** ne concluant pas à une contamination par la covid-19 ;
- **Certificat de rétablissement** de plus de 11 jours et moins de six mois ; puis moins de 4 mois à compter du 15 février.
- **Certificat de contre-indication à la vaccination.**

Une dérogation permettant d'utiliser un certificat de test négatif de moins de 24 h dans le cadre du pass vaccinal est possible jusqu'au 15 février pour les personnes ayant reçu leur première dose de vaccin.

Il remplace le pass sanitaire pour les personnes de 16 ans et plus dans les lieux recevant du public (à l'exception des établissements de santé et sociaux). Pour les enfants de 12 ans et 2 mois à 15 ans, c'est le pass sanitaire qui s'applique.

Tout comme le pass sanitaire, le pass vaccinal s'applique pour le public comme pour les personnes qui travaillent dans les lieux où il est obligatoire.

À partir du 15 février, la dose de rappel devra être réalisée dès 3 mois après la fin de son schéma vaccinal initial et dans un délai de 4 mois maximum.

Manifestations et événements à Guilers

Depuis le 30 janvier, les mesures, prises par arrêté du Maire le 9 janvier dernier au sujet des événements et manifestations sur Guilers, sont levées, notamment en ce qui concerne la tenue des manifestations, les matchs à huis clos ainsi que l'accès aux vestiaires.

- Concernant les **manifestations sportives se tenant en intérieur**, il convient d'utiliser les capacités des tribunes en place assise avec le port du masque en permanence, respect strict des mesures barrières, distanciation physique et sans consommation.
- Concernant les **manifestations sportives en extérieur**, notamment dans le cas de mains-courantes en position debout, il convient d'appliquer les mêmes conditions sanitaires liées aux gestes barrières.
- Le masque ne peut être retiré qu'au moment de la pratique sportive.

Règles gouvernementales en vigueur (décret du 22 janvier 2022) :

- Dans les bars et restaurants ou espaces délimités assimilables intégrés dans des enceintes sportives, la **consommation de nourriture et de boissons** est autorisée si et seulement si elle est assise, servie par un professionnel de la restauration dans le respect du protocole HCR et se déroule avant ou après les rencontres. Elle est interdite dans les autres établissements recevant du public, notamment dans les espaces culturels et sportifs (buvettes, hospitalités en loges...), lors des moments de convivialité, des réunions associatives, des réceptions diverses, etc. Pour l'application du présent protocole la **vente de boisson et d'alcool** est interdite.
- Les réunions organisées par les associations et qui ne peuvent être reportées, doivent être prioritairement envisagées **en distanciel**. Dès lors que leur organisation en présentiel s'avère impérative, elles doivent se dérouler dans le strict respect des mesures barrières.
- **L'assouplissement de ces mesures**, notamment la partie restauration & boissons, est prévue pour le **16 février** prochain.

Port du masque

Le **port du masque en extérieur** n'est plus obligatoire depuis le **2 février**, hormis dans les établissements sportifs de plein air (complexe Louis Ballard) excepté lors de la pratique de l'activité sportive, conformément au protocole du Ministère des sports. Le port du masque est obligatoire **dès l'âge de 6 ans** dans les transports et tous les lieux recevant du public : transports en commun, gares et stations de transports publics, tous les établissements recevant du public, les bars, cafés et restaurants lors des déplacements, établissements sportifs de plein air, marchés couverts, services publics, banques, bureaux de poste, lieux de culte...

Isolement

	Schéma vaccinal complet ou enfant de moins de 12 ans	Schéma vaccinal non complet ou non vacciné
Positif au covid	Isolement pendant 7 jours complets. Au bout de 5 jours, possibilité de sortir d'isolement en cas de test* négatif et d'absence de signes cliniques d'infection depuis 48 h.	Isolement pendant 10 jours complets. Au bout de 7 jours, possibilité de sortir d'isolement en cas de test* négatif et d'absence de signes cliniques d'infection depuis 48 h.
Cas contact	Pas d'isolement, mais application stricte des gestes barrières. Réalisez un test* négatif (ou un autotest pour les enfants de moins de 12 ans) le jour même puis des autotests à J2 et J4. Si l'un des tests est positif s'isoler.	Isolement pendant 7 jours à compter du dernier contact. Pour sortir d'isolement, vous devez réaliser un test* et obtenir un résultat négatif.

* Test RT-PCR ou antigénique

L'ensemble de ces mesures sont susceptibles d'évoluer

Pharmacie de garde

Toutes les nuits de la semaine et tous les jours, de 12 h à 14 h. Contactez le 32 37.

Médecin de garde

Week-end du **12 février** faire le 15.

Dératisation

Prochain passage du dératiser le **vendredi 25 février, le matin**. Inscriptions à l'accueil de la mairie (02 98 37 37 37).



Broyage de déchets verts

Le prochain broyage des déchets verts sur la plateforme de Kérébars aura lieu le **lundi 14 février**. Les opérations se termineront le mardi à midi. Les déchets verts seront évacués dès la fin du broyage. L'aire de dépôt pour les usagers sera donc fermée durant cette période.



Conciliateur de justice

Prochaine permanence du conciliateur de justice le **lundi 21 février** de 9 h à 12 h, sur RDV à l'accueil de la Mairie ou au 02 98 37 37 37.



La mairie vous informe

Inscriptions listes électorales

En 2022, les élections présidentielles se dérouleront les **10 et 24 avril** et les élections législatives les **12 et 19 juin**.

L'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au 6^{ème} vendredi avant la date d'un scrutin, soit avant le **4 mars 2022** pour les présidentielles et avant le **6 mai** pour les législatives.

Vous pouvez néanmoins effectuer dès à présent votre inscription en ligne sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>, par correspondance ou à l'accueil de la Mairie sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



Procurations

Nouvelles modalités depuis le 1^{er} janvier

Un électeur (le mandant) peut donner procuration à un électeur (le mandataire) de sa commune ou d'une autre commune. Le mandataire devra impérativement se rendre au bureau de vote du mandant pour voter. Comment effectuer une procuration :

- En effectuant la démarche en ligne sur le site www.maprocuration.gouv.fr. Vous devez impérativement vous rendre en gendarmerie, police, tribunal pour valider votre procuration, en présentant votre carte nationale d'identité.
- En vous déplaçant en gendarmerie, police, tribunal, vous devez compléter l'imprimé cerfa 14952*03 accessible sur www.service-public.fr et présenter votre carte nationale d'identité. Les imprimés sont aussi disponibles sur place. Il est conseillé d'arriver avec l'imprimé complété.

Information obligatoire : vous devez connaître votre Numéro National d'Electeur (NNE) et celui du mandataire. Il sera inscrit sur les nouvelles cartes électorales qui devront être distribuées courant mars 2022, en vous rendant sur le site www.service-public.fr pour vérifier votre situation électorale ou en vous adressant à la mairie.

Un électeur ne peut disposer que d'une procuration établie en France et une établie à l'étranger.

Incivilité - Stationnement

Il est demandé aux résidents des collectifs de se garer sur les places mises à disposition dans la résidence ou de respecter les règles de stationnement aux abords pour ne pas gêner la circulation.

D'autre part, nous demandons aux voisins de ne pas utiliser les places réservées aux locataires, principalement au niveau de la rue Simone Veil.

Recensement militaire

Les jeunes hommes et les jeunes femmes doivent obligatoirement se faire recenser en mairie à **partir de leurs 16 ans révolus**, dans le trimestre de leur anniversaire. Sont actuellement concernés les jeunes nés en **2005/2006**. Une attestation (à conserver précieusement) leur sera délivrée. Celle-ci permettra l'inscription à certains examens et concours. **Aucun duplicata ne sera délivré**. Merci de vous présenter en mairie avec le livret de famille, une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Actuellement, il est encore possible de se régulariser.

Attention : les jeunes qui auront 18 ans avant le 10 avril 2022 ne seront pas inscrits d'office sur les listes électorales, s'ils n'ont pas effectué leur recensement national avant le 31 décembre 2021.

C.C.A.S.

Repas Saint Albert

Sous réserve des contraintes sanitaires, les repas du mardi reprendront le **22 février**.

Education / Enfance / Jeunesse

Relais Petite Enfance

Le service de relais sera fermé du **14 au 18 février**. Vous pouvez laisser un message par courriel. « relaispetiteenfance.guilers@mairie-guilers.fr ». Elisabeth Margé, animatrice du relais, en prendra connaissance à son retour.



Vie associative

Centre socio-culturel L'Agora

« Le Monde en Images »

L'Agora vous invite à découvrir la Colombie, à travers un diaporama, animé par Michèle Guennegues, le **vendredi 18 février** à 20 h 30 à L'Agora, entrée gratuite.



Soirée jeux

Elle est organisée par la ludothèque Yakajouer, le **vendredi 11 février** à partir de 18 h 30. Gratuite et accessible à tous, sans inscription. Contraintes sanitaires : pass vaccinal obligatoire dès 16 ans, pass sanitaire obligatoire de 12 à 15 ans, port du masque obligatoire dès 6 ans.



Les sorties familiales pendant les vacances d'hiver

- **Mar. 15 fév.** : Cuisine en famille 3/5 ans à 10 h 30 et à 14 h 30 pour les 6/9 ans. 2 € par enfant.

- **Jeu. 17 fév.** : confection pain avec François Laot, boulanger, à 14 h 30. Tarif : 2 € par personne. La cuisson du pain dans le four à pain de Lanvian aura lieu le **vendredi 18 février** à 14 h 30 avec Cathy et Stéphane Merceur.

Pass sanitaire, à partir de 12 ans et deux mois, et vaccinal, à partir de 16 ans, obligatoire, port du masque dès 6 ans. Inscriptions obligatoires à l'accueil de L'Agora ou par téléphone.



Nouvelles activités à L'Agora

Langue des signes pour les débutants par Jelena StoJakovic, du **2 mars au 8 juin**. Séances les mercredis de 18 h 30 à 19 h 30. Tarifs : 50 € pour les guiliériens + adhésion ; 55 € pour les personnes ne résidant pas sur Guilers + adhésion. Nombre de places limité, pass vaccinal obligatoire.

Exposition

Le centre socioculturel L'Agora reçoit l'exposition « Argoat Armor Photos » d'Angéline Becquereau et Kenan Etienne, jusqu'au **25 février**, visible aux horaires d'ouverture.

Sortie cinéma

L'Agora organise une sortie cinéma le **dimanche 27 février**. Le film sera choisi le mardi précédant la séance, n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des envies. Rendez-vous à 15 h 15 à L'Agora. Minibus et covoiturage. Tarif : 5 € sur inscription.



Renseignements et inscriptions au 02 98 07 55 35

ACPG TOE CATM et VEUVES

L'assemblée générale aura lieu le **samedi 12 février** à 9 h 30 salle Gauguin (sous la mairie). Paiement des cotisations (inchangées 25 €)



Partage

Réouverture des locaux le **12 février** de 13 h 30 à 16 h. Ouvert tous les samedis.
La Boutik : 16 rue Charles de Gaulle.
Le P'ty grenier : 14 rue St Valentin. Protocole sanitaire en vigueur.



Vie associative (suite)

Guilers Accueil

Vacances du **4 au 21 février**. Le club sera ouvert les **mardis 8 et 15 février**.

Sport

ASG



Vendredi 11/02

Vétérans : repos, Seniors A : reçoit ASB.

Samedi 12/02

U6 à U9, U11A, U10A, U11B, U13A, U13B, U12B, U14, U15A, U14B, U16, U17A : repos.
U11F : FUTSAL à Plouguerneau à partir de 14 h,
U13F : FUTSAL à Dirinon à partir de 9 h,

U15F : FUTSAL à Guilers à partir de 14 h, U12A : FUTSAL (voir convocations pour lieu et horaire), Seniors B: reçoit Locmaria à 18 h.

Dimanche 13/02

Séniors : repos

Club d'athlétisme guilérien

Running

Vendredi 11 février : 18 h 15 (portail complexe) : fractionné (seuil).

Dimanche 13 février : 9 h 30 (parking cimetièrre) : endurance (sortie longue).

Mardi 15 février : 18 h 15 (salle d'athlé) : PPS/PPG/gainage.

Mercredi 16 février : 18 h 15 (portail complexe sportif) : 3 circuits (8,5, 10,5 et 11,5km).

Marche nordique

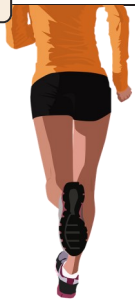
Dimanche 13 février : 9 h 30 (Kéroural - parking de Kerlidien) : circuit de 13 km.

Athlétisme

Samedi 12 et Dimanche 13 février à Lyon : championnat de France Espoirs. Margot Gouritin est qualifiée au saut en hauteur.

Dimanche 13 février : Championnat du Finistère Minimes Indoor dans notre salle de Guilers. Début à 10 h par le 3000 m Marche.

Dimanche 20 février : ½ Finale du championnat de France de Cross-Country à EU (76). Déplacement le samedi et hébergement sur place.



Amicale Laïque - Section Cyclo



Dimanche 13 février circuit n°7 :

G1/G2 : départ 8 h 30, distance 78 km.

G3 : départ 8 h 45, distance 51 km.

Départ du complexe sportif Louis Ballard.

Vie commerciale

Les Délices de Guilers

La boulangerie sera fermée pour congés annuels du **samedi 5 février** au **dimanche 20 février**. Réouverture **lundi 21 février** à 7 h.



Pressing des Bleuets



Le pressing des Bleuets sera fermé pour congés d'hiver du **7 au 14 février** inclus. Réouverture le **mardi 15 février**. Horaires : 8 h 15 - 12 h 15 / 13 h 30 - 19 h. Fermé le lundi.

Vie commerciale

Histoire de Fleurs

La Saint Valentin arrive à grand pas. Votre magasin sera ouvert de 9 h à 18 h le **lundi 14 février**. N'hésitez pas à passer commande pour le jour J au 02 98 07 49 16. Vous pourrez ensuite venir réceptionner votre commande en magasin ou demander une livraison (gratuite sur Guilers).



Du côté de chez So



Ouverture exceptionnelle à l'occasion de la St Valentin : le **dimanche 13 février** de 10 h à 12 h et le **lundi 14 février** de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h 30.

Crédit Mutuel de Bretagne

Le président et les membres du Conseil d'Administration de la Caisse de Crédit Mutuel de Guilers ont le plaisir de vous informer de la récente nomination d'Aurélien VIGOUROUX, en temps que Directrice d'Agence. Elle succède à Anne Marie ROLLAND. Toute l'équipe du CMB vous accueille du mardi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 15 et le samedi de 8 h 30 à 12 h 15, et sur RDV les après-midis du mardi au vendredi de 13 h 45 à 18 h.

Garage Renault

Suite au départ à la retraite de M. Bihannic, M. Pertoka a repris le garage. Il vous propose, toujours avec la même équipe, des prestations mécaniques et de carrosserie toute marque, la vente de véhicules neufs Renault et DACIA ainsi que des véhicules d'occasions toutes marques.



Offre d'emploi

Ville de Guilers

La Ville de Guilers recrute un adjoint technique ou adjoint technique principal 2ème cl, référent espaces verts à temps complet à compter du **1er avril 2022**.

Coordination de l'activité et de l'équipe espaces verts, entretien des espaces verts et du matériel. Date limite de dépôt des candidatures : 15 mars.

Renseignements complémentaires sur ville@mairie-guilers.fr



Vie paroissiale



Messe chaque jeudi à 9 h 15.

Samedi 12 février : messe à 18 h à Locmaria.

Dimanche 13 février : pardon de St Valentin, fête paroissiale à 10 h 30 à Guilers.

Samedi 19 février : messe à 18 h à Locmaria.

Dimanche 20 février : messe à 10 h 30 à Plouzané.

Divers

Trouvé / Perdu

Trouvés : carte bancaire, clé avec porte clé.

Perdus : Deux trousseaux de clés, lunettes de vue.

S'adresser à l'accueil de la mairie 02 98 37 37 37.